

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU**

Séance du 16 Novembre 2021 à 20h
L'an deux mil vingt-et-un, 16 Novembre 2021 à 20h

Nombre de conseillers

- en exercice : **13**
- présents : **10**
- votants : **12**
- absents : **3**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BRIVADIS André, Maire

Etaient présents : Mr BRIVADIS André, Maire ; Mr GIBERT Stéphane, Mr BLANCHEFORT Fabien, Mr LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle Adjoints, Mme SCIORTINO Pascale, Mr VIALANEIX Bernard, Mr PHILIPON Pierre, Mr SPECCEL Gérard, Mr PHILBEE Paul.

Procurations :

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à Mr BRIVADIS André,
Mr FAIVRE Thierry a donné procuration à PHILIPON Pierre,

Date de la convocation :
08 Novembre 2021

Absents : Mr MARION Olivier

Date d'affichage :
08 Novembre 2021

Mr GIBERT Stéphane a été nommé secrétaire.

Objet :

Bail du Bar du plan
d'eau

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le bail de Madame MALINKO Manon locataire du fonds de commerce du Bar du Plan d'eau sur la commune de MALVIERES qui exerce l'activité de location de pédalos, buvette, snack a fait l'objet d'un renouvellement par anticipation en date du 31 mars 2012 ayant commencé à courir à compter du 1^{er} avril 2012 pour se terminer le 31 mars 2021.

Un courrier de consentement du renouvellement du Bail a été adressé à maitre TOURNADRE à Brioude le 13 Janvier 2020 au profit du nouvel acquéreur lors de la cession du fond de commerce.

Monsieur le Maire précise que :

- Les parcelles concernées sont cadastrées AH 190, AH 197 ET AH 201,
- Le montant du loyer annuel est de 1 814 euros (soit 584 € pour le bâtiment et 1 230 € pour le plan d'eau) payable trimestriellement,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler le bail pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 31 mars 2030.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en Sous
Préfecture de Brioude le
18 Novembre 2021 et
publication du 18
Novembre 2021

Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS

